

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 12 janvier 2015

Séance régulière du Conseil tenue le 12 janvier 2015 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Simon Bédard, Steve Mador, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Était absent Monsieur Denys Spénard

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 2015-01

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'ordre du jour proposé tel que rédigé

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Daniel Bissonnette, remerciement pour installation d'un ascenseur et pour aide lors de la journée des Chevaliers de Colomb. Dossier du DG. Subvention pour couches jetables. Rémunération des élus lors d'absence

Madame Lisette Dumesnil Landreville, subvention couches lavables

Monsieur Yvon Dumesnil, dossier DG

PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2014 – POUR ADOPTION

Rés. 2015-02

PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Les procès-verbaux du mois de décembre 2014 tels que rédigés.

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Rés. 2015-03

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – POUR ADOPTION.

Rés. 2015-04

COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :
Tous les comptes présentés soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 351,565.23\$ (Chèques fournisseurs 18480 à 18594).

DOSSIERS EN COURS

1o Association des Directeurs Municipaux du Québec – Cotisation 2015

Rés. 2015-05

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – COTISATION 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement de la cotisation annuelle, année 2015, de la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour un montant de 646.\$ (plus taxes)

2o Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec – Cotisation 2015

Rés. 2015-06

ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC – COTISATION 2015

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement de la cotisation annuelle, année 2015, du Directeur du Service de la Prévention des Incendies à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour un montant de 237.\$ plus taxes

3o Association des Professionnels à l'outillage municipal – Cotisation 2015

Rés. 2015-07

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS À L'OUTILLAGE MUNICIPAL – COTISATION 2015

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement de la cotisation annuelle, année 2015, du Contremaître à l'Association des Professionnels de l'Outillage Municipal pour un montant de 91.32\$ plus taxes

4o Association des Techniciens en prévention des incendie du Québec – Cotisation 2015

Rés. 2015-08

ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN PRÉVENTION DES INCENDIES DU QUÉBEC – COTISATION 2015

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement de la cotisation annuelle, année 2015, du Préventionniste du Service de la Prévention des Incendies à l'Association des technicien en prévention des incendies du Québec pour un montant de 100\$ plus taxes.

5o Association québécoise d'urbanisme – Cotisation 2015

Rés. 2015-09

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME – COTISATION 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement de la cotisation annuelle 2015 du Directeur des Services à l'Association québécoise d'urbanisme pour un montant de 135.\$ plus les taxes applicables

6o COMBEQ – Cotisation 2015

Rés. 2015-10

COMBEQ – COTISATION 2015

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement de la cotisation annuelle 2015 du Directeur des Services à la COMBEQ (Corporation des Officiers Municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) pour un montant de 325.\$ plus les taxes applicables

7o Procureur de la municipalité – Nomination pour l'année 2015

Rés. 2015-11

PROCUREUR DE LA MUNICIPALITÉ – NOMINATION POUR L'ANNÉE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De nommer la Firme Bélanger Sauvé procureur pour la Municipalité 2015

8o Service des Loisirs de Saint-Sulpice – Subventions annuelles et Surveillance local des patins et patinoire

Rés. 2015-12

SERVICE DES LOISIRS DE SAINT-SULPICE – SUBVENTIONS ANNUELLES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le versement de la subvention au Service des Loisirs de Saint-Sulpice pour les activités de Loisirs au montant de 32,000.\$, et ce, payable en quatre (4) versement égaux de 8,000.\$ payable en février, avril, juin et août 2015

Qu'une autorisation soit aussi donnée pour une somme 13,650.\$ de pour l'embauche de moniteurs, la location d'autobus et pour les activités du mercredi (le tout sur présentation de factures), et ce, pour le service de garde estival 2015

Qu'une subvention soit donnée pour la surveillance de la salle des patins et de la patinoire pour un montant de 3,000.\$ payable en 2 versements égaux de 1,500.\$ payable le 15 février et le 15 mars 2015, et que ladite entente peut prendre fin en tout temps si les conditions entendues ne sont pas respectées relativement aux heures d'ouverture.

9o Emprunt temporaire au besoin – Résolution à la Caisse Desjardins Pierre Le Gardeur

Rés. 2015-13

EMPRUNT TEMPORAIRE AU BESOIN – RÉOLUTION À LA CAISSE DESJARDINS PIERRE LE GARDEUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Qu'une demande soit faite à la Caisse Desjardins Pierre Le Gardeur d'emprunter par marge de crédit un montant de 350,000.\$, et uniquement s'il n'y a plus de liquidité au compte opérations 535300 et ce, jusqu'à la perception de taxes et que Le Maire ou le Marie-Suppléant et la Directrice Générales et Secrétaire-Trésorière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette marge de crédit.

10o Dépôt à terme – Autorisation d'effectuer des placements

Rés. 2015-14

DÉPÔT À TERME – AUTORISATION D'EFFECTUER DES PLACEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière à effectuer des placements, sous forme de dépôt à terme rachetable en tous temps sans pénalité, selon la disponibilité des fonds à même le compte courant de la Municipalité

11o Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière – Autorisation pour payer les comptes déjà approuvés au budget de l'année 2015

Rés. 2015-15

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE – AUTORISATION POUR PAYER LES COMPTES DÉJÀ APPROUVÉS AU BUDGET 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE les appropriations budgétaires pour l'Année 2015, établies à 3,251,605.\$, soient approuvées.

QUE le Maire et le Maire-suppléant en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ce dernier et la Directrice-Générale/Secrétaire-Trésorière soient autorisés à payer lorsque dû :

1. Toutes les échéances en capital et intérêts du service de la dette ainsi que les remboursements au fonds de roulement.
2. L'abonnement au téléphone et cellulaires, les dépenses en rapport avec le service postal, l'électricité, les avis publics requis par la Loi et les frais bancaires, selon les appropriations budgétaires.
3. Les salaires des officiers, des employés réguliers, des employés à taux horaire, des employés à contrat, la rémunération des membres du Conseil, la rémunération du concierge, la rémunération du Directeur du Service de Prévention des Incendies, la rémunération de la Directrice de la Bibliothèque, de son adjointe à la Bibliothèque ainsi que le paiement aux pompiers volontaires.
4. Les frais de déplacement et de représentations des élus et des employés approuvés par le Conseil ou dans le cadre d'une convention collective ou conditions de travail.
5. Les frais de publicité et de réception dûment approuvés par le Conseil.
6. Les taxes exigées et les bénéfices sociaux requis par la Loi, résolution et/ou règlements de la Paroisse.
7. Les honoraires des vérificateurs, de l'urbaniste et du conseiller juridique, conformément aux appropriations budgétaires de l'Année 2015, ainsi que tout paiement ou versement exigibles en vertu des contrats acceptés et dûment signés par les autorités de la Paroisse de Saint-Sulpice dans le cadre de toutes résolutions et/ou règlements.
8. Les abonnements, les cotisations, les fournitures de bureau, les immobilisations, les primes d'assurance, les frais d'entretien et de réparation, les articles de nettoyage et autres frais dûment autorisés par résolutions ou règlements approuvés par le Conseil.
9. Tous les comptes dont le non-paiement avant la prochaine assemblée régulière du Conseil encourent des intérêts ou des pénalités.

12o Bail – Cercle des Fermières de Saint-Sulpice – Année 2015

Rés. 2015-16

BAIL – CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINT-SULPICE - ANNÉE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte de reconduire le Bail du Cercle des Fermières de Saint-Sulpice pour l'occupation du deuxième étage de l'Hôtel de Ville et ce, pour un montant annuel de \$1.00.

13o Caisse Pierre LeGardeur – Acceptation des conditions de refinancement du Règlement numéro 249

Rés. 2015-17

CAISSE PIERRE LE GARDEUR – ACCEPTATION DES CONDITIONS DE REFINANCEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 249

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte l'offre faite par la Caisse Desjardins Pierre-Le Gardeur pour le refinancement par billet du Règlement numéro 249, au montant de 57,800.\$ pour un taux fixe de cinq (5) ans à 4.46%. L'amortissement sera de 5 ans et le remboursement en capital annuel sera de 5,800.\$

De plus, sont également autorisés à signer tous les documents relatifs aux refinancements Monsieur Le Maire ou le Maire-Suppléant et la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière.

14o Avis de motion et dispenses de lecture en regard du règlement numéro 308-1 concernant la circulation des véhicules lourds

AVIS DE MOTION

Monsieur Simon Bédard donne un avis de motion à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il sera proposé un règlement restreignant la circulation des véhicules lourds

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du Conseil.

le 6 janvier 2015

Règlement numéro 308-1

15o Leroux Beaudry Picard – Mandat pour déterminer un montant pour fin de parc du lot 3730014

Rés. 2015-18

LEROUX BEAUDRY PICARD – MANDAT POUR DÉTERMINER UN MONTANT POUR FINS DE PARC DU LOT 3 730 014.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de permis de lotissement pour subdiviser le lot 3730014 en créant les nouveaux lots **5627760 et 5627761.**

ATTENDU QUE dans les conditions d'acceptation du permis de lotissement, le montant pour fins de parc déterminé par le rapport de l'évaluateur soit payé.

ATTENDU QUE pour ce faire, le conseil doit mandater l'évaluateur pour sortir le rapport d'évaluation établissant la valeur marchande des lots 5627760 et 5627761, ainsi que le montant à payer en fins de parc à la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice mandate les évaluateurs de Leroux Beaudry Picard et associés inc. afin de sortir le rapport devant déterminer le montant à payer en fins de parc relatif au lotissement de l'arpenteur Mélanie Chaurette du bureau d'arpenteur-géomètre Chaurette, Robitaille, Guilbault, arpenteurs-géomètres, no. de minute 12593, dossier ag. : 1377-0052-66651 daté du 25 novembre 2014, le dit rapport étant aux frais des propriétaires des lieux, soit monsieur Sylvain Nantais et madame Guylaine Hamel, résidants au 785 de la rue Notre-Dame à Saint-Sulpice.

16o Collège de L'Assomption – Vin et Fromage 2015 – Demande de participation

Rés. 2015-19

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION – VINS ET FROMAGES 2015 – DEMANDE DE PARTICIPATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'acquérir deux (2) billet au coût de 175.\$/ch. pour la soirée vins et fromages du Collège de L'Assomption qui aura lieu le 21 mars 2015 et ce, pour un montant total de 350.\$

17o Refonte et révision de la résolution 13-230 concernant les comités

Rés. 2015-20

REFONTE ET RÉVISION DE LA RÉOLUTION 13-230 CONCERNANT LES COMITÉS

CONSIDÉRANT la résolution 13-230 établissant les responsable de divers comités ou dossiers municipaux

CONSIDÉRANT la formation du comité ad-hoc

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De modifier l'attribution des dossiers suivants contenue dans la résolution 13-230; qui seront désormais traités par un comité ad-hoc

Dossiers CRT / CSST des travaux publics

Dossiers CRT / CSST des incendies

Rés. 2015-21

FORMATION D'UN COMITÉ AD-HOC DU CONSEIL – ORGANISATION DU TRAVAIL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS LA PRÉSENTE RÉSOLUTION

Considérant que le conseil a mis en œuvre une série de redressements pour le fonctionnement administratif et général de la municipalité;

Considérant que la formation d'un comité ad-hoc pour le suivi des dossiers en matière d'organisation du travail est nécessaire dans cet optique de redressement;

Considérant qu'il y a lieu d'établir un mécanisme pour que l'administration rende compte des actions et des dossiers en cour en matière de gestion des ressources humaines;

Considérant qu'il y a lieu par surcroît de maintenir une bonne communication entre l'administration et les membres du conseil municipal;

Considérant que le mandat du comité sera d'analyser, de rendre compte et de recommander aux membres du conseil des meilleures pistes de solutions possibles pour maintenir de bonnes relations de travail et améliorer l'organisation du travail lorsque requis;

Considérant les dispositions de certains contrats de travail.

En conséquence :

- 1) Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2) Que le comité ad-hoc soit formé du maire, ou en son absence du maire suppléant, d'un élu désigné par le conseil, du directeur général et du contremaitre.
- 3) Que les membres du comité se réunissent au besoin et dresse un compte rendu pour les membres du conseil.
- 4) Que la coordination soit assumée par la direction générale.

19o Mandat - Assistance stratégique externe

Rés. 2015-22

ASSISTANCE EXTERNE – EMBAUCHE D'UN CONSULTANT

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De procéder à l'embauche d'un consultant externe afin d'assister la municipalité dans les redressements administratifs nécessaires d'ici le 31 mars prochain, le tout selon l'offre de service présentée par M. Michel Gobeil datée du 6 janvier 2015 et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

20o Beaudoin Hurens - TECQ 2014-2018 - Acceptation de l'offre de Service

Rés. 2015-23

BEAUDOIN HURENS – TECQ 2014 – 2018 – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

CONSIDÉRANT l'obligation de fournir un nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'offre de service de la firme Beaudoin Hurens pour la mise à jour du plan d'intervention selon les critères indiqués dans le guide d'élaboration produit par le MAMOT, et ce, pour un montant 19,500.\$

VARIA

Aucun ajout

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Aubin Côté, informe le conseil que suite aux travaux de remplacement d'aqueduc du sable était dans son réservoir à eau chaude, suggère d'aviser les autres résidents
Monsieur Yvon Dumesnil, informe d'un vol dans une résidence

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 2015-24

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :
L'assemblée soit levée. **19h35**

.....
Michel Champagne
Maire

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière